Direction départementale des Finances publiques de Haute-Savoie **11 juin 2019**

PROJET - Calendrier du nouveau réseau de proximité des Finances publiques en Haute-Savoie

Réformes	2020	2021	2022 et +
Contrôle fiscal : - Fin des antennes des PCRP 1 et 2 - Fin de l'antenne BDV Annemasse - Fusion du PCE à Annemasse - Relocalisation des BDV	- PCRP1 (fin de l'antenne de Thonon) et PCRP2 (fin de l'antenne de Bonneville) - Fin de l'antenne BDV Annemasse (transfert BDV1/2) - PCE Annemasse / Thonon fusionné à Annemasse		- 2ème BDV (Annecy) et 4ème BDV (Sallanches) localisées à Bonneville
PRS	Rattachement des huissiers et transfert du recouvrement des amendes au PRS **(2 sujets à valider)**		
3 SPF à 2 (Annecy et Bonneville)	Fusion des SPF de Bonneville / Thonon à Bonneville		
Fermeture du SIP SIE de Seynod		Transfert des impôts des particuliers au **SIP Annecy** et des impôts des professionnels au **SIE Annecy**	
5 SIP à 4 (Annecy, Annemasse, Thonon et Bonneville), avec une gestion centralisée des frontaliers		- Transfert du SIP Sallanches au **SIP Bonneville**, avec maintien d'une antenne accueil à Sallanches - Regroupement de la gestion des frontaliers au **SIP Annemasse (sujet à valider)**	
5 SIE à 3 (Annecy, Sallanches et Thonon)		Transfert du SIE Bonneville au **SIE Sallanches**	Transferts du SIE Annemasse au **SIE Thonon**
2 CDIF à 1 (Bonneville)			Transfert du CDIF Annecy + foncier du SIP Thonon au **CDIF Bonneville**
Transfert recouvrement impôts d'Etat des 14 trésoreries mixtes aux 4 SIP		- Trésoreries de Cluses, La Roche, St Jeoire, Taninges, Chamonix, St Gervais au **SIP Bonneville**	- Trésoreries de Faverges, Frangy, Thônes, Rumilly au **SIP Annecy** - Trésoreries de Reignier, St Julien au **SIP Annemasse** - Trésoreries d'Abondance, Le Biot au **SIP Thonon**
Regroupement de l'activité SPL des trésoreries dans 6 Services de Gestion Comptable (**SGC**) + Création de 15 **conseillers** aux ordonnateurs locaux	**SGC Annecy,** avec la mise en place du SFACT en 2019 + **1 conseiller** aux ordonnateurs locaux	- Transfert SPL des trésoreries de Cluses, La Roche, St Jeoire, Taninges au **SGC Bonneville** - Transfert SPL des trésoreries de Chamonix, St Gervais au **SGC Sallanches** + **5 conseillers** aux ordonnateurs locaux	- Transfert SPL des trésoreries de Faverges, Frangy, Thônes, Rumilly au **SGC Rumilly** - Transfert SPL des trésoreries de Reignier, St Julien au **SGC Annemasse** - Transfert SPL des trésoreries d'Abondance, Le Biot , Evian, Douvaine au **SGC Thonon** + **9 conseillers** aux ordonnateurs locaux
Mise en place de 12 permanences en mairie + 9 MSAP en quartiers prioritaires des villes (QPV) ou existantes	**Permanences**: Cruseilles (mise en place 2019) **MSAP en QPV:** Gaillard (mise en place 2019), Cluses	**Permanences**: St Jeoire, La Roche, Taninges, St Gervais **MSAP en QPV**: Bonneville **MSAP existante**: Chamonix	**Permanences**: Faverges, Thônes, Reignier, St Julien, Evian, Douvaine, Le Biot **MSAP en QPV**: Annemasse, St Julien, Thonon **MSAP existantes**: Frangy, Abondance
Regroupement de la gestion des hôpitaux		- **Trésoreries CHANGE et CHAL** pour les hôpitaux certifiés - Création de la **trésorerie hospitalière La Roche** pour les hôpitaux non certifiés	
Regroupement de la gestion des hébergés			Transfert de la gestion des hébergés à la paierie départementale **(à valider)**
Regroupement de la Direction à la cité administrative Annecy		Fin de l'occupation de la rue de la Gare et de l'avenue de Genève **(date à valider selon travaux cité)**	

Éléments d'explications complémentaires - Nouvelles structures

- **Les services de gestion comptable (SGC)** auront vocation à concentrer les tâches de gestion effectuées actuellement par les trésoreries, soit les missions réglementaires dévolues aux comptables publics du secteur public local :
  - tenue de la comptabilité et confection des comptes de gestion ;
  - prise en charge, contrôle et mise en paiement des mandats de dépenses ;
  - prise en charge et recouvrement des titres de recettes ;
  - contrôle des régies d'avance et de recettes.

- **Les "conseillers" aux ordonnateurs locaux** seront déchargés de toutes les tâches de gestion et assureront des missions d'expertise pour les élus, soit :
  - un appui à la confection des budgets primitifs ou modificatifs, ainsi que la confection ou la reddition des comptes de gestion, qui peut être complétée d'une analyse financière ;
  - la transmission régulière d'analyses rétrospectives simplifiées et le commentaire du tableau de bord financier issu de DELPHES ;
  - la pédagogie sur la réglementation pour comprendre les points de blocage en cas de rejet de mandats ou sur une imputation comptable ;
  - accompagner le développement de la qualité comptable et du contrôle interne, avec notamment la restitution systématique des résultats du contrôle hiérarchisé des dépenses, de l'indice de qualité des comptes locaux, ainsi que des contrôles effectués sur les régies ;
  - assurer le recouvrement des produits locaux, avec la mise en place d'autorisations générales de poursuites et la constitution de provisions pour créances douteuses ;
  - en matière de fiscalité directe locale, apporter un soutien méthodologique en amont des prises de délibérations et/ou du vote des taux ;
  - la valorisation des bases fiscales ;
  - en matière de fiscalité commerciale, sensibiliser sur les règles applicables à un premier niveau dans le domaine des interventions des collectivités locales.

  Les conseillers seront également mobilisés pour apporter l'information sur des chantiers majeurs (réforme de la FDL, compte financier unique, contrôle allégé en partenariat, SFACT, dématérialisation, moyens modernes de paiement...) selon les besoins spécifiques de chaque collectivité locale.